

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRIE



SEANCE DU  
8 Octobre 2024

OBJET DE LA  
DELIBERATION

COMMISSION DE SUIVI  
DE SITE  
DE LA SOCIETE SITA  
AGORA A NOYELLES-  
GODAULT

DÉSIGNATION D'UN  
REPRÉSENTANT DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du 8 Octobre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le 8 octobre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 2 octobre 2024 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent (Proc. De Mme LEMAIRE Sabrina). Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric (Arrivé en cours de séance à 19h20). Mmes MIJUN Peggy (Arrivée en cours de séance à 19h10). POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laëtitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). DUBOIS Jeanne-Marie. LEWILLE Laura. MM. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laëtitia (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). M. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella. M. SZYSZKA Jacques. Mmes JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. MM. DEBEAUMONT Pierre. HENAUX Christophe.

Absents excusés : MM. MARTIN Bernard. RUCAR André

Absents : MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

**Monsieur le Maire** rappelle que, par délibération en date du 15 juillet 2020, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Jérôme CANIPET pour représenter la Commune au sein de la Commission de suivi de site de la société Sita Agora à Noyelles-Godault.

Suite à la démission de Monsieur Jérôme CANIPET, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de la Commune pour siéger au sein de cette instance.

**Monsieur le Maire** invite le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

L'élection a lieu par vote à bulletin secret conformément aux articles L. 2121-20 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Monsieur le Maire** invite les membres présents à se prononcer, par un vote à main levée, sur le mode de scrutin pour la désignation d'un représentant de la Commune au sein de cette Instance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce par un vote à main levée.

**Monsieur le Maire** propose pour la liste « REÇU EN PRÉFECTURE NE VOUS AVANT TOUT » la candidature de Madame Dominique

En l'absence d'autre candidature,

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** les résultats du vote,

**Après en avoir délibéré, par 20 voix Pour** (M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent (Proc. De Mme LEMAIRE Sabrina). Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUIIN Peggy. POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laëtitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). M. SLEZAK Jimmy. Mme ANDRE Laëtitia (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). Mme MADAU Graziella. Mmes JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel) **et 5 Abstentions** (Mmes DUBOIS Jeanne-Marie. LEWILLE Laura. MM. VANDERSTEEN Pascal. SZYSZKA Jacques. GIBOIRE Antoine).

- **DESIGNE** Madame Dominique POCLET pour représenter la Commune au sein de la Commission de suivi de site de la Société SITA AGORA à NOYELLES-GODAULT.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre  
Le Maire,  
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 09/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216202747-20241008-DEL12\_08102